Envoyé en préfecture le 09/10/2018

Recu en préfecture le 09/10/2018

Affiché le

ID: 069-216901496-20181004-20181004_4-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE Commune d'Oullins Métropole de Lyon

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 20181004 4 du 4 octobre 2018

Direction des Finances

L'an deux mille dix huit, le quatre octobre, à 19 h 30.

Le Conseil municipal dûment convoqué le 27 septembre 2018, conformément aux articles L2121-7, L2121-10 et L2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Clotilde POUZERGUE, le Maire.

Le secrétaire de séance désigné est : Madame Chantal TURCANO-DUROUSSET.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35 Nombre de conseillers municipaux présents : 27

Nombre de conseillers municipaux absents et représentés : 8

Nombre de conseillers municipaux absents : 0

PRÉSENTS:

Clotilde POUZERGUE - Gilles LAVACHE - Marianne CARIOU - Christian AMBARD - Louis PROTON - Georges TRANCHARD - Marie-Laure PIQUET-GAUTHIER - Anne PASTUREL - Sandrine GUILLEMIN - Danielle KESSLER - Marcelle GIMENEZ - Hubert BLAIN - Françoise POCHON - Chantal TURCANO-DUROUSSET - Philippe SOUCHON - François-Noël BUFFET - Sandrine HALLONET-VAISMAN - Frédéric HYVERNAT - Emilie CORTIER (FAILLANT) - Clément DELORME - Joëlle SECHAUD - Jérémy FAVRE - Raphael PERRICHON - Alain GODARD - Damien BERTAUD - François PERROT - Bertrand MANTELET

ABSENT(ES) REPRÉSENTÉ(ES) :

Christine CHALAND pouvoir à Clotilde POUZERGUE David GUILLEMAN pouvoir à Sandrine GUILLEMIN Adrienne DEGRANGE pouvoir à Danielle KESSLER Bruno GENTILINI pouvoir à Hubert BLAIN Philippe LOCATELLI pouvoir à Christian AMBARD Blandine BOUNIOL pouvoir à Louis PROTON Bertrand SEGRETAIN pouvoir à Marianne CARIOU Paul SACHOT pouvoir à Frédéric HYVERNAT

Objet : Attribution de crédits non affectés

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29;

Vu l'examen du rapport :

A reçu un avis favorable en Commission finances, ressources humaines et affaires générales du 25/09/2018

Vu le rapport par lequel Madame l'Adjointe expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Lors de la présentation du budget primitif 2018, des enveloppes de subventions non affectées, qualifiées de « crédits non affectés » ont été votées.

Envoyé en préfecture le 09/10/2018

Reçu en préfecture le 09/10/2018

Affiché le

ID: 069-216901496-20181004-20181004_4-DE

Il convient aujourd'hui de procéder à l'attribution de ces crédits selon le tableau suivant :

IMPUTATION CONCERNEE	LIBELLE
Fonction 213 Article 6574	Secteur Éducation – sorties pédagogiques

DESTINATAIRE	OBJET DE LA SUBVENTION	MONTANT
École Primaire Jea de la Fontaine	Séjour sans nuitée le 6 juin 2018 à Chabeuil (26) Activité: Education physique et sportive et culture – 76 élèves classes de MS et GS maternelle	370,12 €
École Primaire Jea de la Fontaine	Séjour sans nuitée le 14 juin 2018 à Peaugres (07) <u>Activité</u> : Sciences les animaux du monde – 43 élèves classes de CP et CE1	209,41 €
École Primaire Jea de la Fontaine	Séjour sans nuitée le 19 juin 2018 à Affoux (69) Activité: Sciences et Cultures à la Ferme des Loupiots – 48 élèves classes de TPS et PS maternelle	233,76 €
École Primaire Jea de la Fontaine	Séjour sans nuitée le 22 juin 2018 à Vienne (38) Activité: Histoire et Culture – 49 élèves classe de CE1 et CE2	238,63 €
École Primaire Jea de la Fontaine	Séjour sans nuitée le 26 juin 2018 à Vaulx en Velin Activité: Activités scientifiques et Astronomie – 21 élèves classes de CM1	102,27 €
École Primaire Jea de la Fontaine	Séjour sans nuitée le 28 juin 2018 à Lyon Activité: Visite du Vieux Lyon et Musée du cinéma et des miniatures – 54 élèves classes de CM1et CM2	189,93 €
École Primaire Jea Macé	Séjour sans nuitée divers sorties les 1er décembre 2017, 15 janvier 2018 et 21 juin 2018. Activité: activité pédagogique – 379 élèves (classes de maternelle et élémentaire)	1845,73 €
École Primaire de Glacière	Séjour avec nuitées du 22 au 25 mai 2018 à Saint Gènes-Champanelle(63) Activité : Centre Temps Jeunes parc naturel – 214 élèves	1649,94 €

			TOTAL	6 860,84 €
Ferry		Activité : Sortie parc de Lacroix Laval – 58 élèves classes de CP	202,40 €	
École Primaire	Jules	Séjour sans nuitée du 28 juin 2018 à Marcy l'Etoile	282,46 €	
Ferry			Activité : Sortie Musée Cadagne – 53 élèves classes de CM2	253,24 €
École	École Primaire Jules Ferry École Primaire Jules		Séjour sans nuitée du 8 juin 2018 à Marseille	
École Ferry			Activité : Ferme pédagogique Au pré de Justin – 8 élèves classe d'Ulis	38,96 €
,		Séjour sans nuitée du 11 mai 2018 à Charly		
École Ferry	le Primaire Jules ry		Séjour sans nuitée du 4 mai 2018 à Lyon Activité : Sortie Musée de la Confluence – 49 élèves classes de CE1	238,63 €
École Ferry	Primaire	Jules	Séjour sans nuitée du 26 avril 2018 à Lyon Activité : Sortie Musée Cadagne – 53 élèves classes de CE2	258,11 €
École Ferry	Primaire	Jules	Séjour sans nuitée du 15 février 2018 à Pérouges Activité : Sortie pédagogique et visite guidée – 51 élèves classes de CM1	248,37 €
École Jules F		ernelle	Séjour sans nuitée le 8 novembre 2017 à Lyon Activité : cirque Medrano – 144 élèves de maternelle	701,28 €

IMPUTATION CONCERNEE			LIBELLE	
Fonction 6574	415	Article	Secteur sport – soutien aux clubs	

DESTINATAIRE	OBJET DE LA SUBVENTION	MONTANT
CASCOL Boules	Aide à la participation de quatre équipes « quadrettes » au championnat de France Ufolep de boules lyonnaises qui a eu lieu les 23 et 24 juin 2018 à Saint Denis de Cabanne (42).	80,00 €
CASCOL Boules	Aide à la participation d'une quadrette au championnat de France « toutes divisions en M 3 » de boules lyonnaises qui a eu lieu du 20 au 22 juillet 2018 à Aurillac (15).	60,00 €

Envoyé en préfecture le 09/10/2018 Reçu en préfecture le 09/10/2018

Affiché le

ID: 069-216901496-20181004-20181004_4-DE

	TOTAL	4 645,00 €
C.I.S.A.G.	Aide à la participation de trampolinistes au championnat de France « Individuel » qui a eu lieu les 31 mai et 1 ^{er} juin 2018 à Calais (62) et au championnat de France « Equipes » Division Nationale 1 qui a eu lieu du 4 au 6 mai 2018 à Vannes (56).	965,00 €
Badminton Club d'Oullins BACO	Aide à la participation de 14 badistes au championnat de France « Jeunes » qui a eu lieu du 10 au 13 mai 2018 à Mulhouse (68).	307,00 €
OULLINS TRIATHLON	Aide à l'organisation de la 18 ^{ème} édition de l'Aquathlon d'Oullins du 23 septembre 2018 à Oullins.	600,00 €
Badminton Club Oullins BACO	Aide à la participation de 10 badistes aux Championnats de France Séniors qui ont eu lieu du 1 ^{er} au 4 février 2018 à Voiron (38).	175,00 €
CASCOL Pétanque	Aide à l'organisation du concours de pétanque « Grand Prix de la Ville d'Oullins » le 15 septembre 2018 à Oullins.	550,00 €
Patronage Laïque D'Oullins P.L.O.	Section « Twirling Bâton ». Aide à l'organisation de la finale nationale de Twirling Bâton qui a eu lieu les 30 juin et 1 ^{er} juillet 2018 à Oullins.	220,00 €
Patronage Laïque D'Oullins P.L.O.	Section « Trampoline ». Aide à la participation de 15 trampolinistes à la finale nationale Ufolep qui a eu lieu les 16 et 17 juin 2018 à Pérignat sur Allier (63).	180,00 €
Patronage Laïque D'Oullins P.L.O.	Section « Trampoline ». Aide à la participation d'un trampoliniste à la finale nationale FFG qui a eu lieu les 2 et 3 juin 2018 à Calais (62).	155,00 €
Patronage Laïque D'Oullins P.L.O.	Section « Trampoline ». Aide à l'organisation des festivités liées au 25 ^{ème} anniversaire de la section qui ont eu lieu le 26 mai 2018 à Oullins.	250,00 €
Patronage Laïque D'Oullins P.L.O.	Section « GRS ». Aide à la participation de gymnastes à la finale nationale Ufolep qui a eu lieu les 19 et 20 mai 2018 à Elancourt (78).	553,00 €
P.L.O. Patronage Laïque Oullins	Section « Twirling Bâton ». Aide à l'organisation du « Grand Prix de la Ville d'Oullins » de twirling bâton le 11 mars 2018 à Oullins.	550,00 €

Envoyé en préfecture le 09/10/2018 Reçu en préfecture le 09/10/2018

Affiché le

ID: 069-216901496-20181004-20181004_4-DE

IMPUTATION CONCERNEE		LIBELLE					
Fonction 6574	04		Secteur jumelage		associatifs	et	scolaires

DESTINATAIRE	OBJET DE LA SUBVENTION	MONTANT
Centre scolaire Saint Thomas d'Aquin- Veritas	Réception de MADRID du 13 au 25 mars 2018	1179,08 €
Centre scolaire Saint Thomas d'Aquin- Veritas	Echange scolaire du 15 au 23 mars 2018, avec NÜRTINGEN	989,51 €
Centre scolaire Saint Thomas d'Aquin- Veritas	Réception de BOLOGNE du 16 au 23 mars 2018	694,81 €
Lycée professionnel Orsel	Réception de CORDOUE du 6 mars au 5 avril 2018	500,00 €
Lycée du Parc Chabrières	Echange scolaire 29 avril au 6 mai 2018, avec PESCIA	652,73 €
Collège Notre Dame du Bon Conseil	Réception de BIELEFELD du 30 mai au 4 juin 2018	620,96 €
	TOTAL	4 637,09 €

IMPUTATION CONCERNEE	LIBELLE	
65 422 6574	Dispositif Ville, Vie, Vacances	
DESTINATAIRE	OBJET DE LA SUBVENTION	MONTANT
ACSO	Séjour Ski et découverte de la montagne - Vacances Hiver 2018	350,00 €
ACSO	Journées sport et sensation – Vacances Eté 2018	500,00 €
SAUVEGARDE 69	Animations "de la cité à l'ouverture au monde" - Vacances Hiver et Printemps 2018	350,00 €
	TOTAL	1 200,00 €

Envoyé en préfecture le 09/10/2018

Reçu en préfecture le 09/10/2018

Affiché le

ID : 069-216901496-20181004-20181004_4-DE

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à la majorité : Contre :

Alain GODARD - Damien BERTAUD

APPROUVE l'affectation des crédits réservés telle que détaillée ci-dessus pour un montant total de 17 342,93 €.

AUTORISE Madame le Maire à procéder au versement des subventions concernées.

PRÉCISE que les crédits sont prévus au budget 2018, au chapitre 65.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Certifié Transm Affichac	/	/				
du	/	/	au	/	/	
Le Maire Clotilde	,	RGUE				

FAIT ET DÉLIBÉRÉ À OULLINS L'an deux mille dix huit, le quatre octobre Pour extrait certifié conforme, Le Maire, Clotilde POUZERGUE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification, de sa publication ou de son affichage. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse, (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).